

**Délibération n°2024-73**

**Thème : AFFAIRES GENERALES 1**

**Objet : Subvention à l'association des Amis de l'Abbaye de Clausonne**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 septembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 20    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Lisa MARCEL ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Christian CHIAPPELLA ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Christophe LOPEZ ; donne procuration à M. Gilbert BOYER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA  
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL

**Absents excusés :**

Michel CHAPUIS, Karima COEURET, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Stéphane DERRIVES, Marc DINI, Nadine CURNIER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sandrine LEBRE a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**12 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU la demande de subvention présentée par l'Association des Amis de l'Abbaye de Clausonne pour son projet « itinéraires Chalaisiens » d'un montant de 1 800 € ;

Accusé de réception en préfecture  
004 240400440-20240924-73-2024-DE  
Date de réception : 27/09/2024

**CONSIDERANT** que le projet prévoit une itinérance jusqu'au sommet de Lure, permettant ainsi de découvrir des sites majeurs du territoire : les Mourres, les villages de Fontienne et Saint Etienne les Orgues, la nécropole de l'Abadie, les charbonnières, la montagne de Lure et l'Abbaye de Lure ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 800 € à l'Association des Amis de l'Abbaye de Clausonne pour son projet « itinéraires Chalaisiens » ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 27 SEP. 2024